



## Mise à l'enquête publique du dossier de révision du règlement local de publicité

Par arrêté municipal n°2024-258 du 20 mars 2024, le maire de la Ville de Digne-les-Bains a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Digne-les-Bains

A cet effet, a été désigné par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Jean HEULIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête aura lieu en mairie de Digne-les-Bains – service urbanisme et foncier - 4ème étage, du lundi 15 avril 2024 à 14h00 au mardi 30 avril 2024 à 8h45 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du **lundi au jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.**

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie service Urbanisme et Foncier (4ème étage) et sur le site internet de la Ville [www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr) onglets « mairie » puis « urbanisme ».

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet, adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur de la révision du Règlement Local de Publicité, commune de Digne-les-Bains, Hôtel de Ville - service Urbanisme et Foncier - 1 boulevard Marlin Bret - 04000 Digne-les-Bains avec la mention (NE PAS OUVRIR) et par courrier électronique à l'adresse [eprlpdigne@gmail.com](mailto:eprlpdigne@gmail.com).

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, en mairie de Digne-les-Bains – service urbanisme et foncier - 4ème étage, les jours et heures suivants :

- **Lundi 15 avril 2024 de 8h45 à 11h45**
- **Lundi 22 avril 2024 de 8h45 à 11h45**
- **Mardi 30 avril 2024 de 14h00 à 17h00**